

BONNE SAISON AU CAMPING DE CARLETON-SUR-MER!

Cette année encore, le camping de Carleton-sur-Mer enregistre une excellente saison sur le plan de sa fréquentation. Si la tendance se maintient, le camping se dirige vers une saison record concernant le nombre de nuitées! En s'entretenant avec les campeurs, des éléments communs ressortent quant à leur appréciation de notre camping: la tranquillité du lieu, l'accueil, la beauté du panorama tant du côté mer que du côté montagne, la qualité du service et des bâtiments et la propreté des lieux. Comme la tranquillité des lieux s'avère être un critère d'importance pour la très grande majorité des campeurs d'ici et d'ailleurs, la direction du camping souhaite veiller au respect de tous les règlements, en particulier celui qui limite la circulation automobile en autorisant un seul véhicule par emplacement. En appliquant ce règlement, nous nous assurons non seulement de la tranquillité du lieu, mais également de la sécurité des nombreux enfants qui circulent sur le site. C'est ce qui fait du camping de Carleton-sur-Mer un endroit unique où les gens aiment séjourner, et surtout, revenir d'une année à l'autre!

RÈGLEMENT 2007-130 CONCERNANT LE TIR À PARTIR DES CHEMINS PUBLICS

À l'approche de la saison de chasse, nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de tirer à partir d'un chemin public, y compris la largeur de 10 mètres de chaque côté extérieur de l'accotement. Il est également interdit de tirer vers ou en travers d'une route publique. Cette restriction s'applique aux armes à feu, aux arcs et aux arbalètes.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le lien suivant : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/reglementation/chasse/regles-generales/tir-chemin-public.htm>

Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants envers la présence de résidences, chalets et autres bâtiments et de respecter les propriétés privées.

Nous vous souhaitons une bonne saison de chasse sécuritaire!

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

Le lundi 7 octobre 2013, 16 h.

CUEILLETTE SPÉCIALE : SACS DE FEUILLES

Une cueillette de sacs de feuilles mortes, pour fins de compostage, sera effectuée sur tout le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer le **jeudi 7 novembre**. Veuillez déposer vos sacs en bordure de la route la veille de la cueillette. Prenez note que ces sacs ne doivent pas contenir de branches.

RAPPEL – CHANDAILS DE SOCCER

La saison de soccer junior 2013 étant maintenant terminée, la Ville de Carleton-sur-Mer désire rappeler aux parents des enfants inscrits que les chandails doivent être rapportés à l'hôtel de ville. Merci de votre collaboration!

CONCOURS DE PHOTOS AMATEUR : DERNIÈRE CHANCE DE PARTICIPER!

La Ville de Carleton-sur-Mer poursuit son concours de photos amateur afin d'embellir ses bâtiments municipaux. Deux photos sont choisies par saison. Un prix sera remis aux personnes sélectionnées.

Conditions du concours :

- Être citoyen ou citoyenne de la Ville de Carleton-sur-Mer;
- Être photographe amateur;
- Présenter une seule photo par saison;
- Les photos doivent présenter des scènes de Carleton-sur-Mer en automne (exemple : paysages, bâtiments, etc.);
- Les photos exposées auront une dimension approximative de 16 po X 24 po, vous devez donc nous fournir une photo qui pourra être agrandie sans perte de qualité graphique majeure;
- **Date de tombée – saison automnale : lundi 2 décembre.** Information et envoi de votre photo à l'adresse courriel suivante : info@carletonsurmer.com

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici les dates des prochaines séances du conseil municipal, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville :

- séance d'ajournement le **lundi 16 septembre, à 20 h;**
- séance ordinaire le **mardi 1^{er} octobre 2013, à 20 h.**

TAI CHI TAOÏSTE (FUNG LOY KOK)

Le tai chi taoïste est une discipline d'origine chinoise constituée d'un enchaînement de 108 mouvements lents et très précis. Cet ensemble d'exercices favorise la souplesse et la circulation de l'énergie vitale dans le corps, ce qui contribue à la santé physique et mentale. Les cours se déroulent dans une ambiance relaxante et conviviale.

Il y aura démonstration et premier cours gratuit au gymnase de l'école Bourg (entrée ouest) **le mardi 1^{er} octobre à 19 h.**

Le club de Carleton compte aussi un groupe de niveau continu qui pratique tous les mercredis de 19 h à 21 h au même endroit. Vous pouvez vous y joindre une fois que vous aurez terminé le cours pour les débutants.

Cours aux débutants

Quand : mardi 1^{er} octobre – 19 h à 21 h – 16 semaines

Lieu : gymnase de l'école Bourg (entrée ouest)

Coût : 140 \$ adultes et 115 \$ étudiants et aînés = forfait débutants pour 4 mois.

Information : 418 364-3269 (Margot Bujold)

EXPOSITION DANS LA CHAPELLE DU MONT SAINT-JOSEPH – DERNIER MOIS

Joignez-vous aux nombreux visiteurs de l'été qui ont été ravis par l'incomparable exposition de deux artistes d'ici dans la chapelle du mont Saint-Joseph.

Artiste multidisciplinaire de Maria, Yves Gonthier exprime dans une poésie visuelle ses impressions sur la vie à travers des représentations de la nature et de la figure humaine. Vous serez éblouis par ses toiles aux couleurs éclatantes et aux textures d'une grande richesse.

Quant à Marilyn Verge, photographe de Carleton-sur-Mer, elle présente des photographies à tirage limité de son environnement maritime, mises en valeur par des encadrements uniques. Carleton-sur-Mer est en outre un important sujet d'inspiration qu'elle décline en différents panoramas saisissants illustrant les quatre saisons.

Horaire : de 9 h à 19 h, tous les jours jusqu'en octobre.

Information : 418 364-3723 (boutique de la galerie, Corporation de la mise en valeur du mont Saint-Joseph).

CHEVALIERS DE COLOMB DE CARLETON

Les Chevaliers de Colomb 3462 de Carleton tiendront leur réunion mensuelle **le mardi 17 septembre à 19 h** pour l'exécutif et à 19 h 30 pour l'assemblée générale. Aussi, il y aura l'installation des officiers. Bienvenue à tous les membres pour commencer la nouvelle saison!

CERCLE DES FERMÏÈRES

La première réunion annuelle se déroulera **le mercredi 11 septembre, 19 h**, à la sacristie. Venez créer et échanger avec nous!

FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-JOSEPH DE CARLETON

Avec le mois de septembre revient la collecte annuelle pour notre église. Cette année, la collecte aura lieu du 29 septembre au 13 octobre. Des dizaines de bénévoles parcourront les rues de notre ville afin de recueillir vos dons qui serviront à garder notre église vivante, ainsi qu'à l'entretien de nos bâtiments, notre cimetière et à vous fournir tous les services auxquels vous êtes en droit de vous attendre. Devant l'urgence de certains travaux à effectuer à l'église et au cimetière, tout l'argent recueilli sera versé à la Fabrique de Carleton. Nous comptons sur votre habituelle générosité pour faire de cette collecte un véritable succès. Nous avons également besoin de bénévoles afin de sillonner toute la ville. Si vous avez un peu de temps (environ 2 heures) n'hésitez pas à communiquer avec moi au 418 364-3218. Cette année encore, notre maire, monsieur Denis Henry, sera notre président d'honneur.

Jean-Marc Tremblay, président de la collecte

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE CARLETON

- La **pétanque** débute le lundi 9 septembre.
- Les activités de **Viactive** reprennent le mercredi 16 octobre.
- Il y aura une **soirée de danse** le samedi 21 septembre à 20 h 30. Musique par Annette et Gordon.
- Le 22 septembre aura lieu la **Journée internationale des aînés**. Les informations vous seront données par les médias locaux et la chaîne téléphonique.

Toutes ces activités se tiennent à la salle Charles-Dugas.

APPEL D'OFFRES CONCIERGERIE DU QUAI DES ARTS

Le Centre de production et de diffusion culturelles de Carleton-sur-Mer (Quai des arts) demande des soumissions pour : TRAVAUX POUR LA CONCIERGERIE DU QUAI DES ARTS.

Ouverture des soumissions : le vendredi 4 octobre à 12 h.

On peut se procurer les documents d'appel d'offres à compter du vendredi 6 septembre, au Quai des arts, au 774, boulevard Perron, à Carleton.

Chaque soumission doit être déposée à l'administration du Quai des arts au 774, boulevard Perron, Carleton, avant 12 h le vendredi 4 octobre.

Le Centre de production et de diffusion culturelles de Carleton (Quai des arts) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. Le Quai des arts peut, s'il est avantageux pour lui de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et il n'est pas tenu de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec M Joey Fallu au 418 364-6822, poste 352.

Donné à Carleton-sur-Mer, ce 3 septembre 2013.

Joey Fallu, coordonnateur du Quai des arts

CINÉTOILE

Cinétoile lance sa saison d'automne avec ***Au bout du conte***, un film d'Agnès Jaoui. Jean-Pierre Bacri, Agathe Bonitzer, Arthur Dupont et Agnès Jaoui elle-même font partie de la distribution.

« Agnès Jaoui signe son film le plus drôle en actualisant quelques figures des contes de notre enfance. Pour les comédiens, la partition est belle, riche, délicate, en un mot magique. » (Télé 7 Jours).

Cinétoile vous propose également ***Renoir***, de Gilles Bourdos. Nous y retrouvons Auguste Renoir au crépuscule de sa vie. Le peintre impressionniste rencontre une jeune fille qui deviendra sa source de jouvence. Marqué par la beauté des paysages du sud de la France et la sensualité des œuvres du maître, **RENOIR** bénéficie d'une distribution remarquable : Michel Bouquet (*Renoir*), Vincent Rottiers et Christa Theret.

- **AU BOUT DU CONTE** : le vendredi 6 septembre, à 20 h.
- **RENOIR** : le vendredi 20 septembre, à 20 h.

Au Quai des arts de Carleton-sur-Mer.

- Entrée régulière : 9 \$
- Étudiant : 5 \$
- Ciné-carte : 28 \$ (4 films)

Billets en vente sur place 45 minutes avant la projection.
www.cinetoile.info / 418 364-7209.

BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-BERNARD-DUBÉ

Heures d'ouverture régulières

dès le samedi 7 septembre :

- Mardi au jeudi de 9 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h
- Mardi et jeudi de 18 h 30 à 20 h
- Samedi de 13 h 30 à 15 h

Voile et nautisme

Compte tenu de la place toujours plus grande que prend la plaisance à Carleton-sur-Mer, la bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé a décidé d'aménager une section dédiée à la voile et au nautisme. Afin de garnir les rayons de cette section nouvelle, un appel à tous est lancé aujourd'hui afin de regrouper les revues et les bouquins relatifs à la mer qui dorment dans vos étagères afin d'en faire profiter les lecteurs et, en particulier, les jeunes lecteurs! Tous vos dons seront reçus avec gratitude. Et qui sait, de nouvelles vocations émergeront peut-être de ces lectures envoutantes!

Rencontre avec l'auteur acadien Raymond Breau

Auteur de *Le vol de l'aigle pêcheur* (Prix France-Acadie 2010) et de *Disparu, entre montagnes et mer*, paru en juin 2012.

Le vendredi 27 septembre, 19 h, à la bibliothèque.

Heure du conte avec Gilbert Bélanger

Une heure animée en bonne compagnie lors de laquelle vos enfants pourront s'amuser, échanger et bricoler.

Les mardis 1^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre. Gratuit!

À noter : activité spéciale de Noël

Le samedi 14 décembre à 13 h 30. Plus de détails à venir!

Information : livre1@globetrotter.net | 418 364-7103.

CLAUDE ALLARD À L'HONNEUR

Présidé par la comédienne Chloé Sainte-Marie, le jury du Festival de cinéma et d'art Les Percéides a décerné une mention spéciale au documentaire *Claude Allard, le regard vers l'autre*. Réalisé par sa nièce, Andrée Allard, le film fait découvrir des pans méconnus de l'histoire de la Gaspésie à travers les réalisations de l'abbé Claude. « Merci de laisser ce trésor à la Gaspésie » a commenté un spectateur lors de l'événement qui s'est tenu récemment à l'Anse-à-Beaufils. ***Claude Allard, le regard vers l'autre* sera au programme du week-end documentaire de CINÉTOILE, à la fin de novembre.**

CENTRE D'ARTISTES VASTE ET VAGUE

13 septembre au 18 octobre : ***Constructions discutables***

Installation de sculpture – Francis Arguin, Québec.

L'exposition *Constructions discutables* propose une série d'objets sculpturaux, créés à partir d'images glanées sur Internet, puis confectionnées avec divers matériaux. Ces pièces évoquent des réalisations architecturales existantes, ici ou ailleurs, et qui détonnent par leur étrangeté, leur fantaisie ou leur goût douteux. Ce faisant, Arguin questionne, avec simplicité et humour, notre rapport à l'environnement, la notion de goût et la valeur de certains procédés de réappropriation des œuvres d'autrui, dont la citation.

22 septembre au 6 octobre : ***The Warm War***

Résidence de création – INSTANT PLACES

Laura Kavanaugh et Ian Brise, Gatineau (Hull).

INSTANT PLACES propose une période d'exploration au cours de laquelle les artistes combineront des enregistrements de différentes performances impromptues réalisées dans la ville durant leur résidence en se concentrant sur des espaces acoustiques intéressants. Ils complèteront la résidence avec une performance finale dans un lieu public.

Heures d'ouverture de la salle d'exposition Desjardins :

- mardi au samedi de 13 h à 16 h;
- jeudi et vendredi de 18 h à 20 h.

Entrée libre. Bienvenue à toute la population!

774, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, Québec, G0C 1J0

418 364 3123 | vasteetvague.ca

Direction générale : direction@vasteetvague.ca

Communications numériques et médiation culturelle :

communication@vasteetvague.ca

PROGRAMMATION À VENIR DE MAXIMUM 90

STÉPHANE TÉTREULT

Le dimanche 27 octobre à 14 h.

Concert des Jeunesses musicales du Canada avec « *Notre nouveau prodige du violoncelle* », écrivait récemment Claude Gingras au quotidien La Presse.

Billets disponibles au 418 364-6822, poste 351.

www.maximum90.ca

ACTIVITÉS DE SPORTS ET LOISIRS PROGRAMMATION AUTOMNALE

Vous avez reçu récemment par la poste le dépliant concernant les activités de sports et loisirs offertes par la Ville de Carleton-sur-Mer à l'automne 2013. Des activités pour tous les goûts et pour tous les âges sont prévues :

ateliers d'herboristerie – karaté (adultes)
danse mixte (4 à 14 ans)
aérobic – yoga-pilates – tonus
capoeira (6 à 15 ans) – ballet classique (3 à 9 ans)
tae boxe – zumba
et plus!

Certains de ces cours et activités nécessitent que vous vous inscrivez à l'avance, car les places sont limitées.

Consultez la programmation complète au www.carletonsurmer.com et inscrivez-vous à inscription@carletonsurmer.com

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 avril 2013, 20 h, le règlement numéro 2013-237 décrétant un emprunt de 300 000 \$ et une dépense de 300 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2013-237 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 21 août 2013.

Danick Boulay

Directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 6 septembre 2013)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011, 20 h, le règlement numéro 2011-205 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout des usages « unifamilial isolé et jumelé, bifamilial isolé et trifamilial isolé » dans la zone 241-Hm.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2011-205 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 6 septembre 2013.

Danick Boulay

Directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 6 septembre 2013)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011, 20 h, le règlement numéro 2011-206 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout des usages « industries du film et de l'enregistrement sonore » et « services de systèmes de sécurité » dans la zone 031-Ha et par l'ajout de l'usage « services administratifs publics » dans la zone 029-A.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2011-206 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 6 septembre 2013.

Danick Boulay

Directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 6 septembre 2013)

EN ROUTE VERS LA RÉALISATION DES 48 LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES

L'Office municipal d'habitation de Carleton-Saint-Omer (OMH), le comité des 50 ans et plus et la Ville de Carleton-sur-Mer sont heureux que la Société d'habitation du Québec (SHQ), par le biais du programme AccèsLogis, s'engage à accorder une aide financière pour la réalisation des 48 logements communautaires à Carleton-sur-Mer.

Cette aide financière, sous forme de promesse de subvention, représente 50 % du coût total de réalisation du projet évalué à plus de 7 M \$. Un emprunt hypothécaire garanti par la SHQ, correspondant à 30 %, sera contracté par l'OMH, et des contributions du milieu seront équivalentes à 20 %.

La Ville de Carleton-sur-Mer est un partenaire important à la réussite du projet en offrant un terrain situé sur le prolongement prévu de la rue F.-Leblanc, un rabais de taxes foncières, un don monétaire et le raccordement des services municipaux. Différents organismes publics et privés ont également confirmé leur participation au financement du projet et d'autres seront sollicités. Des activités de financement sont actuellement en cours auprès de la communauté et des organismes du milieu pour atteindre l'objectif de 150 000 \$.

L'engagement de la SHQ permet à l'OMH de poursuivre l'avancement des plans et devis définitifs conduisant au lancement de l'appel d'offres en début d'année 2014, autorisant ainsi l'OMH à procéder à la construction au printemps de la prochaine année. D'ailleurs, des professionnels sont déjà au travail.

Ces logements communautaires seront répartis dans trois immeubles et serviront principalement aux familles, aux personnes seules et aux personnes âgées en légère perte d'autonomie. Ils seront disponibles vers la fin de l'année 2014.

Le Groupe ressource en logements collectifs GIM agit à titre de chargé de projet qui assure la coordination et la réalisation du projet.